FAQ ADMISSIONS
À L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS
ANNÉE 2027/2028

Campus de Paris
23 rue du Montparnasse
paris@psycho-prat.fr
01-53-63-81-81

Campus de Lyon
71 rue Molière
lyon@psycho-prat.fr
04-72-61-97-07

TABLE DES MATIÈRES

1) L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES ET SON DIPLÔME 4
L'École de Psychologues Praticiens est-elle une entreprise privée ? 4
Le diplôme est-il reconnu par l'État ? 4
Combien d'années sont nécessaires pour obtenir le diplôme ? 4
Quelle est la plus-value de l'École en comparaison avec l'université ? 4
Quand on est en 3e année, on a forcément une place en 4e année ? Et on choisit la spécialisation ? 4
Êtes-vous référencé sur Parcoursup ? 4
Comment se déroule une semaine normale de cours ? 5
Pouvez-vous présenter les deux parcours de 4e/5e année ? 5
Psychopraticien-psychothérapeute-psychologue-psychanalyste-psychiatre-coach, quelle est la différence ? Quelle formation faut-il suivre ? 6

2) FRAIS DE SCOLARITÉ, BOURSES ET AIDES 7
Faut-il régler des frais de scolarité ? 7
Les étudiants de l'École de Psychologues Praticiens ont-ils accès aux bourses du CROUS ? 7
L'École propose-t-elle des aides financières à ses étudiants ? 7
Comment peut-on financer les frais de scolarité de l'École ? 7
A-t-on le temps d'avoir un job étudiant en parallèle des cours ? 7

3) CONDITIONS D'ADMISSION EN 1re ANNÉE 8
Est-ce que tous les Bacs sont acceptés (ancien bac) ? Quelles options faut-il impérativement suivre en terminale pour intégrer l'École ? Quelles sont les matières recommandées à prendre en Terminale ? 8
Quelle moyenne faut-il avoir pour intégrer l'École ? 8
Quelles sont les diplômes nécessaires à l'admission en 1re année ? Est-ce que le DAEU est accepté ? 8
J'ai arrêté d'autres études, et je veux maintenant faire de la psychologie, puis-je intégrer l'École ? Avez-vous une limité d'âge ? 8

4) CONDITIONS D'ADMISSION DE LA 2e À LA 4e ANNÉE 8
En quelle année peut-on intégrer l'École de Psychologues Praticiens ? 8
Quelles sont les conditions d'admission pour les étudiants en psychologie ? 8
Qu'est-ce qui est organisé pour l'intégration des admissions parallèles ? Comment cela se passe pour les cours que nous n'avons pas vu à la fac et qui auront déjà été vu à l'école (notamment les tests) ? 9
Quand on arrive en admission parallèle, est-ce qu'on peut tout de suite partir à l'international ? 9
Comment le service des stages aide les admissions parallèles à trouver un stage ? 9

5) ÉTUDIANTS ETRANGERS 10
Qu'en est-il pour les étudiants suivant des études à l'étranger ? 10
En tant qu'étudiant étranger, faut-il faire traduire les bulletins ? 10
Dois-je venir en France pour passer les oraux ? 10

6) RÉORIENTATION ET RECONVERSION 10
Je souhaite effectuer une reconversion professionnelle et devenir psychologue. En quelle année puis-je intégrer l'école ? Une Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) est-elle possible ? 10
Puis-je continuer à travailler en parallèle de mes études ? Faites-vous des cours par correspondance ou des cours du soir ? 10
..... **Erreur ! Signet non défini.**

7) UNE CANDIDATURE RÉUSSIE 11
Comment sont organisées les admissions ? 11
Quels sont les éléments du dossier ? 11
Quels sont les critères de présélection privilégiés dans le dossier d'admissibilité ? (notes, parcours, CV, lettre de motivation...) ? 12
Si je n'ai pas tous mes bulletins, est-ce rédhibitoire ? 12
Quel niveau en français faut-il pour suivre les études à l'Ecole de Psychologues Praticiens ? 12
Qu'attendez-vous dans la lettre de motivation ? La lettre de motivation doit-elle être manuscrite ? 12
Quels sont les attendus lors de l'entretien ? Qui sont les examinateurs ? 13
Peut-on s'inscrire en 1re année et en PrépaPsy ? 13
L'inscription est-elle valable pour les deux campus ? 13
Est-ce que vous prenez en compte la date de validation du dossier ? 13

8) LES ADMISSIONS EN CHIFFRES 13
Combien de candidats se présentent chaque année pour intégrer la 1re année? 13
Faut-il avoir une moyenne minimum pour postuler ? 14
Je n'ai pas été pris en master à l'université. Ai-je une chance à l'École de Psychologues Praticiens ? 14
Vaut-il mieux passer le concours ou les admissions parallèles ? On a plus de chance de réussir lequel des deux ? 14

1 L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS ET SON DIPLÔME

1.1 L'École de Psychologues Praticiens est-elle une école privée ?

Oui nous sommes un établissement d'enseignement supérieur privé qui prend la forme d'une association à but non lucratif. Il n'y a pas d'actionnaire ou de dividende et l'intégralité des frais de scolarité est investi dans la formation des étudiants, l'aménagement des espaces de travail et les installations numériques.

1.2 Le diplôme est-il reconnu par l'État ?

Oui, le diplôme de psychologue de l'École de Psychologues Praticiens est cosigné par l'Institut Catholique de Paris (ICP) : ce diplôme est reconnu par l'État et donne accès au titre protégé de psychologue défini par la loi du 25 juillet 1985 (décret du 22 mars 1990).

Le titre protégé de Psychologue est défini par la loi du 25 juillet 1985, (décret du 22 mars 1990).

1.3 Combien d'années sont nécessaires pour obtenir le diplôme ?

Comme à l'université, il faut valider 300 ECTS en psychologie sur 10 semestres. Dit autrement, il s'agit d'un parcours en 5 ans :

- ✓ Trois années généralistes avec un tronc commun alliant psychologie clinique, psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations ;
- ✓ Deux années de spécialisation avec :
 - **Un parcours Psychologie appliquée au soin et à la santé mentale (psychologie clinique)** ou
 - **Un parcours Psychologie appliquée au travail, aux organisations et à la santé au travail (psychologie sociale et du travail)**

Important : tous les étudiants qui valident leur 3e année accèdent directement sans sélection à la 4e année et choisissent la spécialisation qu'ils/elles veulent suivre

1.4 Quelle est la plus-value de l'École par rapport à l'université ?

Plusieurs éléments distinguent les deux expériences étudiantes :

- ✓ Des promotions limitées pour une école à taille humaine ;
- ✓ Un enseignement de la psychologie par une approche intégrative (alliant théorie et pratique) ;
- ✓ Un tronc commun en clinique et psychologie du travail pendant 3 années, pour prendre le temps d'une réflexion avant le choix du parcours en 4e et 5e années ;
- ✓ Une part très forte donnée aux stages et à la pratique dès la 3e année ;
- ✓ Une forte dimension internationale via des stages ou des échanges à l'international ;
- ✓ Une vie associative riche et dynamique.

Par ailleurs, la forte sélection pour intégrer l'École de Psychologues Praticiens fait que tous les étudiants ont vocation à obtenir le diplôme de psychologue, s'ils s'investissent dans leurs études, leurs stages et leur mémoire. Ainsi, il n'y a pas de sélection à l'entrée de la 4e année.

De fait, rentrer à l'École de Psychologues Praticiens, c'est faire partie d'une communauté à vie, puisque même une fois diplômé, on devient membre du réseau alumni (EPP Alumni) et on peut contribuer au rayonnement de l'Ecole et de son diplôme.

1.5 Quand on est en 3e année, on a forcément une place en 4e année ? Et on choisit la spécialisation ?

Tout étudiant qui valide académiquement sa 3e année accède automatiquement à la 4e année. Il a le choix entre le parcours Psychologie appliquée au soin et à la santé mentale (psychologie clinique) ou le parcours Psychologie appliquée au travail, aux organisations et à la santé au travail (psychologie sociale et du travail)

1.6 Êtes-vous référencé sur Parcoursup ?

Nous ne sommes pas référencés dans Parcoursup actuellement. Seul le site internet de l'École www.psycho-prat.fr permet de déposer sa candidature.

1.7 Comment se déroule une semaine normale de cours ?

En 1re et 2e année, les étudiants ont cours toute la semaine mais ont le temps de s'investir dans les activités associatives étudiantes. Soit 25 heures de cours par semaine, approximativement.

En 3e et 4e année, les étudiants alternent 3 jours de cours et 2 jours de stage.

La 5e année, dans le parcours Psychologie appliquée au soin et à la santé mentale (psychologie clinique) il y alternance de 2 jours de cours et 3 jours de stage. La 5e année pour le parcours Psychologie appliquée au travail, aux organisations et à la santé (psychologie sociale et du travail) commence par le premier semestre entièrement consacré aux cours puis les étudiants effectuent le second semestre en stage (ou en contrat de professionnalisation).

1.8 Pouvez-vous présenter les deux parcours de 4e/5e année ?

1/ Le parcours PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE AU SOIN ET A LA SANTÉ MENTALE (psychologie clinique) est conçu comme des années de professionnalisation qui préparent les étudiants à l'exercice des métiers du psychologue dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation, de l'interculturel, de l'environnemental, de la justice. L'approche intégrative a pour but de former les étudiants aux différentes approches thérapeutiques (psychanalyse, TCC, humaniste…) afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques aux besoins des patients.
En 5e année, trois majeures sont possibles.

Au sein de **l'option « Enfant-Adolescent »** (campus Paris et Lyon), les enseignements spécifiques recouvrent différentes dimensions de la psychopathologie clinique dans le champ de l'enfance et de la parentalité - maltraitance chez l'enfant, dessin projectif, troubles de la parentalité - et de certaines de ses thérapeutiques afférentes - psychothérapie, alliance thérapeutique tripartite.

L'option « Vulnérabilité » (campus Paris et Lyon)

- Sur le campus de Paris, cette majeure s'ouvre au vaste champ de la psychologie clinique dans différents espaces sociaux ou hospitaliers avec un éclairage spécifique dans les domaines de la neuropsychologie, du développement et de l'accompagnement thérapeutique favorisant l'adaptation du sujet à son environnement - remédiation, réhabilitation, psychologie positive.
- Cette majeure, sur le campus de Lyon, s'intéresse aux dispositifs de prises en charge psychologiques des publics les plus fragiles - maladie grave, addiction, migrant… - en abordant des thèmes comme le soin et la contrainte, la psychopharmacologie, la réhabilitation psychosociale... - bilan neuropsychologique, neurostimulation, troubles neurodéveloppementaux - de l'accompagnement thérapeutique favorisant l'adaptation du sujet à son environnement.

L'option « Justice » (campus de Paris et Lyon) aborde les différents aspects de la psychiatrie légale, de l'expertise psychologique civile et pénale et des pratiques judiciaires. Elle donne un éclairage tant sur les victimes - violences conjugales - que sur certaines figures de la transgression - criminalité et violence au féminin-.

2/ Le parcours PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE AU TRAVAIL, AUX ORGANISATIONS ET À LA SANTÉ AU TRAVAIL (psychologie sociale et du travail) sont centrés sur la psychologie appliquée à l'organisation et à l'activité ainsi que sur la psychologie appliquée aux ressources humaines ainsi que sur la psychologie appliquée à la prévention de la santé au travail. Les outils pédagogiques proposés permettent aux étudiants de s'entraîner sur des mises en situation et des cas concrets afin de les professionnaliser avant leur entrée dans le monde du travail. La double qualification en psychologie et ressources humaines est un avantage relativement unique et différenciant sur le marché du travail. Les organisations sont susceptibles de traverser des situations complexes voire critiques sur des plans économique, social, écologique ou encore technologique. Face à ces défis, le psychologue ayant suivi ce parcours peut apporter une vraie valeur ajoutée pour traiter ces complexités ou traiter ces crises.

Les cours leur permettent tout d'abord d'ancrer la psychologie appliquée aux activités professionnelles et aux ressources humaines dans la réalité des organisations. Les étudiants peuvent ainsi mieux appréhender les enjeux individuels, collectifs et organisationnels du travail ; par exemple, à travers : la prévention en

santé au travail, du recrutement, du développement des compétences, de la gestion des emplois et des parcours professionnels, de la digitalisation et transformation du travail, de l'application de la réglementation sociale et de l'organisation du travail, etc.
Ils sont également formés à la psychologie du travail et des organisations, et plus particulièrement à l'analyse de la dimension humaine, aux différentes dimensions du management dans les différentes structures, du bien-être, à la QVCT, de la motivation et de l'engagement et à la psychologie existentielle appliquée au travail

Dans la continuité des enseignements en lien avec la psychologie du travail reçus au cours des trois premières années, tel que le recrutement, et afin de les préparer concrètement à leurs premières missions professionnelles, les étudiants sont formés aux techniques et méthodologies suivantes : l'assessment center, le bilan de compétences, au test SOSIE, l'accompagnement de carrière, le talent management, le coaching, la psychologie organisationnelle positive, la communication, la gestion de projet et l'accompagnement du changement, la médiation et gestion de conflits ainsi que l'anglais des ressources humaines. L'enseignement en 4e et 5e année leur permet également de mieux situer leur pratique professionnelle dans un monde en profond changement, notamment en raison des mutations du numérique, de la mondialisation et des transformations fréquentes.

Si la 4e année continue l'alternance classique cours/stage en semaine, la 5e année commence par un semestre dédié au cours puis un semestre dédié au stage.

1.9 Psychopraticien – psychothérapeute - psychologue-psychanalyste – psychiatre - coach, quelle est la différence ? Quelle formation faut-il suivre ?

Le psychiatre est un médecin, diplômé de la faculté de médecine. Il est l'interlocuteur naturel pour les personnes souffrant des pathologies mentales les plus lourdes (schizophrénie, paranoïa) car il peut prescrire des traitements médicamenteux du type antidépresseurs ou anxiolytiques. En revanche, tous les psychiatres ne sont pas nécessairement formés à la pratique de la psychothérapie.

Le psychologue possède une licence et un master 2 en psychologie délivré par l'Université ou le diplôme de psychologue de l'École de Psychologues Praticiens. Tels que définis dans le Code de déontologie des psychologues (2021), les champs d'intervention du psychologue sont divers. Ils peuvent concerner l'individu, le groupe ou l'institution ; auprès desquels le psychologue peut avoir des missions variées comme « la prévention, l'évaluation, le diagnostic, l'expertise, le soin, l'accompagnement psychologique, le conseil, l'orientation, l'analyse du travail, le travail institutionnel, la recherche, l'enseignement de la psychologie, la formation… ».

Le psychothérapeute est soit un psychiatre ou un psychologue pouvant attester d'une formation solide en psychologie clinique (inscription sur le registre national des psychothérapeutes auprès de l'ARS) sous réserve de remplir l'ensemble des obligations indiquées au Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute - Légifrance (legifrance.gouv.fr).
Ce titre protégé permet de réaliser la prise en charge de patients dans un suivi thérapeutique de longue durée notamment de type psychanalytique (ou pour des thérapies plus courtes avec une approche par des TCC par exemple).

Un psychopraticien ou un psychanalyste est un professionnel de la psychothérapie. Ces termes ne sont cependant pas protégés et peuvent recouvrir des réalités très différentes. Seul le titre protégé de psychothérapeute permet de s'assurer d'être pris en charge par un spécialiste de la thérapie psychologique.

Un coach est un professionnel qui accompagne son client (ou des individus et des organisations) sur une certaine période pour l'aider à développer ses aptitudes ou à atteindre ses objectifs d'évolution, de développement, de décision, de transformation et de réalisation. Là encore, il ne s'agit pas d'un titre protégé.

2 FRAIS DE SCOLARITÉ, BOURSES ET AIDES

2.1 Faut-il régler des frais de scolarité ?

L'École de Psychologues Praticiens est une association à but non lucratif. Elle est presque entièrement financée par les frais de scolarité et 100 % de ces frais sont utilisés pour les étudiants et leur formation.

Pour l'année 2026/2027, les frais de formation s'élèvent à 7 860 € par an (frais de scolarité 7775€, 85€ pour le Fonds de solidarité des initiatives étudiantes - FSDIE) pour les étudiants entrant en 1re année. Ces frais sont maintenus pendant toute la durée de la formation, hormis inflation au Taux INSEE.

Les étudiants cotisent un montant annuel forfaitaire pendant leurs années d'étude correspondant au fond de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE) permettant le financement de la vie associative étudiante et l'adhésion à EPP Alumni d'un montant total de 85 € / an en 2026/27. Cela leur donne accès, une fois diplômé(e), au statut d'adhérent à vie à l'association des anciens EPP Alumni et ils/elles n'auront pas besoin de cotisation annuelle pour accéder à l'ensemble des prestations proposées par EPP Alumni.

A noter : Les étudiants peuvent opter soit pour un prélèvement intégral en début d'année soit pour un acompte suivi de 9 prélèvements afin de répartir le poids financier sur l'année.

2.2 Les étudiants de l'École de Psychologues Praticiens ont-ils accès aux bourses du Crous ?

Les étudiants de la 1re à la 5e année ont accès aux bourses du Crous. Les étudiants boursiers en 2026/27 représentent près de 12 % du total des étudiants avec plus de 140 boursiers (de la 1re année à la 5e année).

À noter que les étudiants de PrépaPsy n'ont pas accès aux bourses du Crous.

2.3 L'École propose-t-elle des aides financières à ses étudiants ?

L'École a mis en place depuis longtemps une politique d'aide basée sur critère de ressources. Conscient de l'importance de ces aides, ce montant alloué aux bourses a été multiplié par 6 depuis 4 ans. Pendant l'année universitaire 2025/2026, 97 étudiants (dont 62 boursiers du Crous et 34 non boursiers du Crous) ont bénéficié d'une bourse interne pour un montant moyen de 2 230 € (750 € minimum pouvant aller jusqu'à 3 750 €).

Par ailleurs, afin de promouvoir la mobilité internationale, les étudiants effectuant un stage à l'international ou un échange universitaire peuvent percevoir :

- ✓ Une bourse Erasmus + ;
- ✓ Une bourse de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le campus de Lyon ;
- ✓ Une aide universelle de 500 € par étudiant versée par l'École ;
- ✓ Une bourse de l'École complémentaire, là encore, sous conditions de ressources.

2.4 Comment peut-on financer les frais de scolarité de l'École ?

Les partenaires bancaires de l'École permettent un accès au crédit pour financer les frais de scolarité et le coût de la vie étudiante. Attention, les accords de financement sont totalement du ressort des banques et l'École de Psychologues Praticiens n'intervient pas dans le processus.

2.5 A-t-on le temps d'avoir un job étudiant en parallèle des cours ?

Certains le font mais nous le déconseillons fortement car le travail demandé en dehors des cours est important et les horaires des cours varient d'une semaine sur l'autre (certains samedis peuvent être exceptionnellement travaillés). Par ailleurs, la présence en cours est obligatoire pour tous. Quelques absences sont autorisées et précisées dans le règlement de la vie étudiante.

En revanche, il est tout à fait possible d'avoir une activité professionnelle entre la fin des cours (en mai) et la rentrée suivant qui intervient entre la fin août et le tout début du mois de septembre.

3 CONDITIONS D'ADMISSION EN 1re ANNÉE

3.1 Est-ce que tous les Bacs sont acceptés (ancien bac) ? Quelles options faut-il impérativement suivre en terminale pour intégrer l'École de Psychologues Praticiens ? Quelles sont les matières recommandées à prendre en Terminale ?

Il n'y a pas de profil type ou de cursus exigé. Il est important de savoir qu'avant d'entreprendre des études en psychologie, il est nécessaire d'avoir des bases solides en mathématiques et en biologie : les étudiants de l'École de Psychologues Praticiens auront des cours de statistiques pour préparer leur mémoire de recherche et de biologie pour comprendre l'impact du corps sur la santé mentale. Par ailleurs, l'anglais est la langue de publication universitaire et sa maîtrise est indispensable pour réaliser son mémoire de recherche. La psychologie étant une discipline dans laquelle la compréhension et la transmission d'informations est essentielle, tant à l'oral qu'à l'écrit, les matières littéraires et notamment le Français ont également toute leur importance.

3.2 Quelle moyenne faut-il avoir pour intégrer l'École ?

Il n'y a pas de note minimale. Les candidats passent un concours en ligne avec une série d'épreuves écrites avec plusieurs épreuves (Français, tests psychotechniques et culture générale en ligne). Cependant, pour départager les candidats, en cas de candidats ex aequo sur les listes finale ou d'attente, les jurys pourront utiliser les dossiers académiques en vue de les départager.

Lors de l'oral seront étudiées :

- ✓ La capacité du candidat à présenter son parcours ;
- ✓ La motivation du candidat à s'investir dans un parcours universitaire en psychologie.

3.3 Quelles sont les diplômes nécessaires à l'admission en 1re année ? Est-ce que le DAEU est accepté ?

Pour postuler à l'admission en 1re année, les candidats doivent soit être élèves en Terminale puis justifier de l'obtention du baccalauréat, soit être déjà titulaire du baccalauréat (toutes séries et options confondues) ou équivalent **Diplôme d'Accès aux Études Universitaires** (DAEU).

3.4 J'ai arrêté d'autres études, et je veux maintenant suivre des études en psychologie, puis-je intégrer l'École de Psychologues Praticiens ? Avez-vous une limite d'âge ?

Pour rentrer en première année, la seule exigence est d'avoir le baccalauréat ou équivalent (DAEU). Chaque année, nous accueillons des étudiants en réorientation et des personnes en reconversion, ayant déjà eu une vie professionnelle riche. Ces deux profils complètent bien les étudiants issus directement du lycée et apportent souvent de la tempérance et un recul apprécié des autres étudiants, des enseignants et des personnels permanents.

4 CONDITIONS D'ADMISSION DE LA 2e À LA 4e ANNÉE

4.1 En quelle année peut-on intégrer l'École de Psychologues Praticiens ?

Il est possible d'intégrer l'École de la 2e à la 4e année **uniquement pour les candidats ayant un parcours universitaire en psychologie ou une expérience dans le domaine de la psychologie à faire valoir.**

Afin de garantir un parcours académique cohérent et des compétences pratiques via les stages, **il n'y a pas d'admission en 5e année même pour les titulaires d'un master 1 en psychologie, comme pour ceux ayant des expériences et des formations diverses de thérapeute.**

4.2 Quelles sont les conditions d'admission pour les étudiants en psychologie ?

Ces étudiants (sous réserve de justifier de leurs équivalents ECTS) doivent passer un concours. Les candidats passent un concours qui se déroule selon deux étapes, tout d'abord une phase d'admissibilité avec six épreuves écrite (en ligne, d'une durée de 2 heures avec les épreuves suivantes : Culture générale,

Français, Tests psychotechniques, Connaissances en psychologie, Biologie appliquée à la psychologie, Statistiques appliquées à la psychologie).
À l'issue des épreuves écrites, les candidats sont classés en fonction de la note obtenue et selon l'année candidatée. Les dossiers académiques des candidats ayant réussi les écrits sont évalués. Il/elle passera la 2e étape du concours sous la forme d'une épreuve orale (format : entretiens de groupe et individuel).
À l'issue des 2 étapes du concours, les candidats sont classés selon la note finale obtenue et selon l'année candidatée. Un jury final se réunira pour valider les listes des candidats admis.

Rappel des équivalences ECTS
Quand le candidat est en 1re année et postule pour la 2e année, il nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 30 crédits ECTS au moment de l'étude de son dossier. S'il est accepté, il/elle doit nous envoyer la preuve qu'il a réussi son deuxième semestre et a validé 60 crédits ECTS.

Quand le candidat est en 2e année et postule pour la 3e année, il nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 90 crédits ECTS au moment de l'étude de son dossier. S'il est accepté, il doit nous envoyer la preuve qu'il a réussi son deuxième semestre et a validé 120 crédits ECTS.

Quand le candidat est en 3e année et postule pour la 4e année, il nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 150 crédits ECTS au moment de l'étude de son dossier. S'il est accepté, il doit nous envoyer la preuve qu'il/elle a réussi son deuxième semestre et a validé 180 crédits ECTS.

Il est obligatoire de choisir au préalable du concours
- l'année dans laquelle le/la candidat(e) souhaite entrer à l'École
- le campus retenu

Information concernant les étudiants issus de formations hors système LMD/ECTS
L'École recommande de fournir une attestation de comparabilité des diplômes auprès du centre Enic-Naric France. Cette recommandation concernera principalement les admissions VAF, car cette attestation est rarement nécessaire pour les bacheliers. En effet, des bases de données officielles recensent déjà les certifications nationales reconnues comme équivalentes au baccalauréat.

4.3 Qu'est-ce qui est organisé pour l'intégration des admissions parallèles (validation d'acquis de la formation / VAF) ? Comment cela se passe pour les cours que nous n'avons pas vu à l'université et qui auront déjà été vu à l'École (notamment les tests) ?
Un parrainage avec un étudiant de l'École de Psychologues Praticiens est organisé en début d'année pour faciliter l'intégration dans la vie étudiante. Pour ce qui est des cours, les supports des années précédentes sont disponibles auprès des responsables pédagogiques et des autres étudiants.

Étant donné la diversité des universités d'origines et des parcours individuels, il est à souligner que la mise à niveau est de la responsabilité de l'étudiant qui peut préparer son arrivée en étudiant les maquettes de cours disponibles sur le site de l'École afin d'identifier les points qui seraient à renforcer. Une liste de lectures constituée par les enseignants est aussi proposée pour une mise à niveau des étudiants.

4.4 Quand on arrive en admission parallèle (VAF), est-ce qu'on peut tout de suite partir à l'international ?
Non. L'intégration dans un nouvel établissement demande une période d'adaptation pour connaître l'École, ses camarades et effectuer ses stages professionnels. Il faut donc avoir passé une année à l'École avant de pouvoir postuler à un échange ou un stage à l'international.

4.5 Comment le service des stages aide les admissions parallèles (VAF) à trouver un stage ?
Sous réserve du paiement d'un 1er acompte (d'un montant de 2 460 € pour la rentrée 2026) sur les frais de scolarité de l'année suivante, les candidats retenus, à partir de l'entrée en 3e année (les étudiants entrant en 2e année ne sont pas concernés) peuvent contacter le service des stages qui peut les accompagner à la fois sur la définition de leur projet professionnel, sur la recherche de stage proprement

dite (avec l'accès aux offres internes à l'École de Psychologues Praticiens) et sur leur démarche (revue des CV et lettres de motivation).

5 ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

5.1 Qu'en est-il pour les étudiants suivant des études à l'étranger ?

Les candidats étrangers peuvent postuler dans les mêmes conditions que les candidats français ; toutefois, pour poursuivre vos études au sein de notre établissement, un niveau de français équivalent à C1 est requis, accompagné d'une certification attestant de votre maîtrise de la langue.
La présentation des diplômes ou des relevés de notes pouvant varier fortement selon les pays, il est demandé de convertir les notes obtenues en note sur 20 et d'apporter le maximum d'éléments permettant de faciliter l'étude du dossier par le jury.

Les étudiants étrangers peuvent notamment fournir l'attestation de reconnaissance de diplôme en passant par la structure suivante. Le coût total de la demande effectuée uniquement en ligne s'élève à 120 €. Il est réparti de la manière suivante : **20 €** au moment du dépôt du dossier pour l'étude de la recevabilité puis **100 €** supplémentaires si le dossier est déclaré recevable et fait l'objet d'une expertise

https://www.france-education-international.fr/article/les-procedures-devaluation-des-diplomes-au-centre-enic-naric-france

Cela permet à l'École d'avoir une idée plus précise du niveau en psychologie et de faire l'admission dans la bonne année pour s'assurer que le/la candidat(e) ne sera pas ensuite en échec dans sa poursuite d'étude.

5.2 En tant qu'étudiant étranger, faut-il faire traduire les bulletins ?

Oui, la reconnaissance de diplôme permet d'avoir une idée de l'équivalence du diplôme obtenu mais nous avons besoin d'avoir le détail des cours suivis en psychologie et il est donc nécessaire de nous faire parvenir une traduction des bulletins de notes certifiée conforme avec les matières étudiées.

5.3 Dois-je venir en France pour passer les oraux ?

Non, les entretiens de sélection peuvent se faire en visio-conférence, si vous résidez en dehors de la France métropolitaine, sous réserve de fournir un justificatif de résidence.

6 RÉORIENTATION ET RECONVERSION

6.1 Je souhaite effectuer une reconversion professionnelle et devenir psychologue. En quelle année puis-je intégrer l'école ? Une Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) est-elle possible ?

Par exemple, si vous disposez d'une VAE validée par l'université publique en licence 3, l'intégration en 4e année est possible. Cela dépendra du nombre de crédits ECTS obtenus en psychologie (30 crédits ECTS par semestre validé).

Si vous n'avez pas fait de cursus académique en psychologie et n'avez pas d'expérience dans le domaine de la psychologie à faire valoir, une intégration est possible en 1re année uniquement, sous réserve d'avoir réussi les épreuves du concours.

6.2 Puis-je continuer à travailler en parallèle de mes études ? Faites-vous des cours par correspondance ou des cours du soir ?

Non, les personnes en reconversion sont intégrées avec les autres étudiants et ne bénéficient pas d'aménagements particuliers. Il n'y a pas de cours du soir. Il faut bien comprendre qu'il est impossible d'avoir une activité professionnelle à temps plein en parallèle des cours.

7 UNE CANDIDATURE RÉUSSIE

7.1 Comment sont organisées les admissions ?

L'intégration au sein de l'École se fait en trois temps :

Pour la 1re année :

- ✓ Suite à votre dépôt de candidature vous serez convoqué pour passer une première épreuve écrite de français, culture générale et tests psychotechniques en distanciel. La durée des épreuves est de 2 heures, de 14h00 à 16h00 un samedi en mars.
- ✓ Le jury se réunira après l'épreuve écrite pour effectuer une première sélection. Les candidats retenus passeront à l'étape suivante pour l'épreuve orale individuelle, devant un jury composé de deux psychologues. Les autres candidats, non retenus pourront postuler à nouveau l'année suivante ou, s'ils le souhaitent, pourront s'inscrire à l'année préparatoire de PrépaPsy.
- ✓ À l'issue du jury final, les candidats ayant passé l'ensemble des épreuves sont classés en 3 catégories :
 - candidats admis directement,
 - admis sur liste d'attente
 - et refusés.
- ✓ Les candidats admis sur liste d'attente sont appelés sont appelés dans l'ordre de leur classement, du rang le plus élevé au rang le plus bas.
- ✓ Les candidats sur liste d'attente pourront, s'ils le souhaitent, s'inscrire à l'année préparatoire de PrépaPsy, l'intégration en 1re année est prioritaire par rapport à l'intégration en PrépaPsy. Les candidats refusés à l'issue des admissions pourront s'inscrire en PrépaPsy.

Pour l'admission parallèle (ou Validation des acquis de la formation) :

- ✓ Dans un premier temps, vous passerez une épreuve écrite d'admissibilité en distanciel (durée : 2 heures, de 10h00 à 12h00 (culture générale, français, tests psychotechniques, connaissances en psychologie, biologie appliquée à la psychologie, statistiques appliquées à la psychologie). À l'issue de cette épreuve, le jury étudiera votre dossier et votre lettre de motivation. Cette dernière doit expliquer pourquoi le candidat souhaite rejoindre l'École de Psychologues Praticiens. Le jury sélectionne alors un certain nombre de candidats admis à passer l'oral. Les autres candidats pourront postuler à nouveau l'année suivante.
- ✓ Dans un second temps, les candidats retenus, passeront deux épreuves d'admission orales, sous la forme d'un entretien collectif et d'un entretien individuel, devant un jury composé de deux psychologues.
- ✓ À l'issue du jury final, les candidats sont classés en 3 catégories : candidats admis directement, admis sur liste d'attente et refusés. Les candidats admis sur liste d'attente sont appelés dans l'ordre de leur classement, du rang le plus élevé au rang le plus bas.

7.2 Quels sont les éléments du dossier ?

Attention :

- **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**
- **Seul le paiement des frais de dossier en ligne permet de valider l'inscription.**

Pour une admission en 1re année, les éléments demandés sont les suivants :

- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Tous les bulletins de notes de Première (un seul document PDF) + du 1er trimestre de Terminale ;
- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 240 € (en 2027), qui n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non-admission.

En cas d'admission, l'inscription définitive restera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Pour les candidats en réorientation ou en reconversion, le dossier se compose :

- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Une copie du diplôme le plus élevé (format PDF) ;

- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 240 € (en 2027), qui n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non-admission.

Pour une admission en 2e / 3e / 4e année pour ceux ayant suivi un cursus académique en psychologie, le dossier se compose de :

- ✓ Une copie de votre carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Les diplômes précédents obtenus (format PDF)
 1/ Pour une entrée en 2e année, le bulletin du 1er semestre de 1re année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 60 ECTS crédits en psychologie) ;
 2/ Pour une entrée en 3e année, les bulletins de 1re année et celui du 1er semestre de 2e année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 120 crédits ECTS en psychologie) ;
 3/ Pour une entrée en 4e année, les bulletins de 1re et 2e années et celui du 1er semestre de 3e année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 180 crédits ECTS en psychologie) ;
- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 245 € (en 2027), qui n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non-admission ;
- ✓ Un Curriculum Vitae (format PDF) ;
- ✓ Une lettre de motivation (d'une page maximum).

En cas d'admission, l'inscription définitive restera subordonnée à la validation de l'année universitaire en cours.

7.3 Quels sont les critères de sélection pour être admissible à l'oral ? (Notes, parcours, CV, lettre de motivation...) ?

En 1re année : les candidats passent un concours écrit en distanciel constitué de trois épreuves (Français, culture générale, tests psychotechniques)

Il en va de même pour les reconversions et les réorientations qui passent le même concours.

Les informations académiques demandées pour la constitution du dossier seront étudiées en cas d'ex aequo pour départager les candidats.

En admission parallèle (VAF) : les candidats doivent d'abord passer une phase d'admissibilité. Celle-ci consiste en une série d'épreuves à distance comprenant six épreuves : culture générale, français, tests psychotechniques, connaissances en psychologie, biologie appliquée à la psychologie, statistiques appliquées à la psychologie. L'examen du dossier de candidature est également inclus.

7.4 Si je n'ai pas tous mes bulletins, est-ce rédhibitoire ?

Oui, il faut pouvoir justifier des documents demandés.

Pour les admissions en première année et en admission parallèle (VAF) **:** tout dossier incomplet ne permettra pas de valider l'inscription au concours.

7.5 Quel niveau en français faut-il pour suivre les études à l'École de Psychologues Praticiens ?

Un niveau B2 (attestation à fournir) pour l'entrée en cycle 1 est exigé pour les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle. Un niveau C1 est exigé pour l'entrée en cycle 2 où le niveau d'exigence en langue est plus élevé pour suivre aisément les cours dispensés dans ce cycle.

7.6 Qu'attendez-vous dans la lettre de motivation ?

Cette lettre doit-elle être manuscrite ? (Pour les admissions parallèles / VAF)

La lettre de motivation peut être manuscrite ou dactylographiée : elle ne fait pas l'objet d'une étude graphologique. En revanche, la présentation est étudiée ainsi que la maîtrise du français.

Sur le fond, elle doit permettre au jury de comprendre rapidement qui est le candidat (notamment son parcours académique et ses expériences dans le domaine visé et son projet professionnel

7.7 Quels sont les attendus lors de l'entretien individuel ? Qui sont les examinateurs ?

Pour l'ensemble des candidats admissibles, les entretiens sont animés par deux psychologues confirmés qui généralement soit des enseignants de l'École ou des psychologues externes à l'Ecole (notamment des anciens). Nous essayons au maximum d'associer un psychologue clinicien et un psychologue du travail.

Pendant l'entretien, le candidat sera interrogé sur un sujet d'actualité ou de réflexion qu'il pourra préparer pendant 10 minutes. À l'issue de ce temps, il/elle présentera rapidement sa réponse au sujet. Puis ce sera un jeu de questions/réponses permettant au jury de comprendre qui est la personne interviewée, pourquoi elle veut faire des études en psychologie, si elle peut s'intégrer à la dimension collective de l'École et ce qu'elle peut apporter avec elle.

Pour les candidats en admission parallèle (VAF), ils passent d'abord l'entretien de groupe puis l'entretien individuel dont l'objectif de celui-ci est d'explorer le parcours et les motivations du candidat à poursuivre ses études en psychologie au sein de l'École
L'entretien de groupe repose sur un échange. Il s'agit de voir comment les candidats interagissent. Deux examinateurs psychologues assistent à cet échange.

7.8 Peut-on s'inscrire en 1re année et en PrépaPsy ?

Oui. Il faut faire deux candidatures séparées. La sélection des 1re années se fait avant celle des futurs étudiants de la PrépaPsy. Il faudra s'acquitter des droits d'inscription pour les deux concours.

7.9 L'inscription est-elle valable pour les deux campus ?

Lors de l'inscription, vous devez faire un choix entre le campus Paris et le campus de Lyon.

Le changement de campus est possible à partir de la 4e année et uniquement à partir de l'entrée en 2e cycle, sous réserve des places disponibles dans le campus demandé. Cette demande doit être motivée et adressée au plus tard le 15 avril de l'année en cours

7.10 Est-ce que vous prenez en compte la date de validation du dossier ?

Il n'y a pas de sélection en fonction de la date du dépôt de dossier. En revanche, les dossiers reçus après les dates annoncées sur le site internet ne seront pas étudiés.

8 LES ADMISSIONS EN CHIFFRES

8.1 Combien de candidats se présentent chaque année pour intégrer la 1re année ?

Vous trouverez ci-dessous le nombre de candidats qui ont postulé en 2025 ainsi que le nombre de places ouvertes pour la rentrée 2025.

Niveau souhaité	Nombre de candidats en 2025	Nombre de places disponibles en 2025
1re année	715	157
2e année	21	13
3e année	32	18
4e année CLI	263	18
4e année psycho du travail	15	27

Ces données appellent quelques commentaires :

- ✓ Le nombre d'étudiants ayant passé l'oral pour une en 1re année est de 447 cette année.
- ✓ L'École se réserve le droit de ne pas pourvoir les places disponibles si les candidatures ne sont pas au niveau souhaité.

- ✓ Nous conseillons aux candidats souhaitant faire leur 4e et 5e année à l'École de postuler lors de leur 2e année pour intégrer la 3e année. Ainsi, cela leur permettra d'accéder à la 4e année de leur choix s'ils/elles valident leur 3e année. Cela leur permet aussi de réaliser des stages supplémentaires qui renforceront leur professionnalisation et leur insertion professionnelle.

8.2 Faut-il avoir une moyenne minimum pour postuler ?

Non, l'épreuve d'admissibilité est ouverte à tous pour l'entrée en 1re année. Ce sont les résultats des écrits qui conditionnent la suite des épreuves.

8.3 Je n'ai pas été pris en master à l'université. J'ai une chance d'entrer à l'École de Psychologues Praticiens ?

Il n'y a pas d'admission après les dates prévues et indiquées sur le site internet. Si vous n'avez pas candidaté dans les temps, il est trop tard pour être admis cette année.

8.4 Vaut-il mieux passer le concours ou les admissions parallèles (VAF) ? On a plus de chance de réussir lequel des deux ?

Quelle que soit l'année d'intégration, la concurrence est forte et notamment pour l'entrée en 4e année. En revanche, si vous êtes à l'université et que vous savez que vous souhaitez faire votre 4e année à l'École de Psychologues Praticiens, nous vous conseillons de postuler lors de votre 2e année pour intégrer la 3e année. Outre le fait que cela vous permettra d'accéder à la 4e année de votre choix sans sélection (si vous validez votre 3e année), cela vous permettra de réaliser des stages supplémentaires qui renforceront votre professionnalisation et votre insertion professionnelle.

Psy you soon !